

NOTE TECHNIQUE

Contrat d'Animation des Captages 2015-2018

**Sur l'Aire d'Alimentation des Captages du Pecq-Croissy
par SUEZ Eau France et le Syndicat Mixte pour la Gestion
du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud
(SMGSEVES)**

Table des matières

Introduction	1
I. Le territoire concerné et ses problématiques	2
a. Le territoire	2
b. Les problématiques rencontrées	3
II. Les objectifs du contrat	3
a. Des orientations à l'échelle nationale	3
b. Des actions concrètes à l'échelle locale	4
Lexique	6

Introduction

Le contrat d'animation des captages sur la zone prioritaire de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) du Pecq-Croissy est un engagement pris entre SUEZ, le SMGSEVES et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Ce partenariat engage ces trois structures à la mise en place d'actions visant la préservation et la reconquête de la qualité des eaux.

Ce contrat se déroule sur une durée de 3 ans, il a pris effet au 7 octobre 2015 et s'achèvera le 31 décembre 2018.

Il s'articule avec le contrat de captages de Flins-Aubergenville porté par SUEZ, et le contrat « zéro phyto » porté par le SMGSEVES.

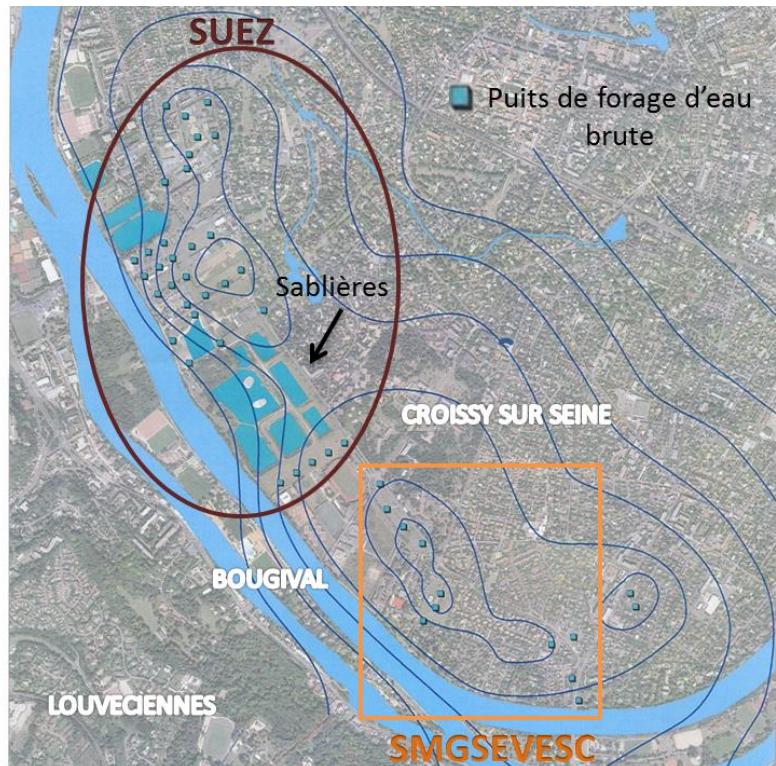
I. Le territoire concerné et ses problématiques

a. Le territoire

L'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) se situe en bord de Seine, dans un **environnement essentiellement urbain et industriel**.

La masse d'eau souterraine concernée est celle du **Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix** qui comprend de nombreuses couches aquifères.

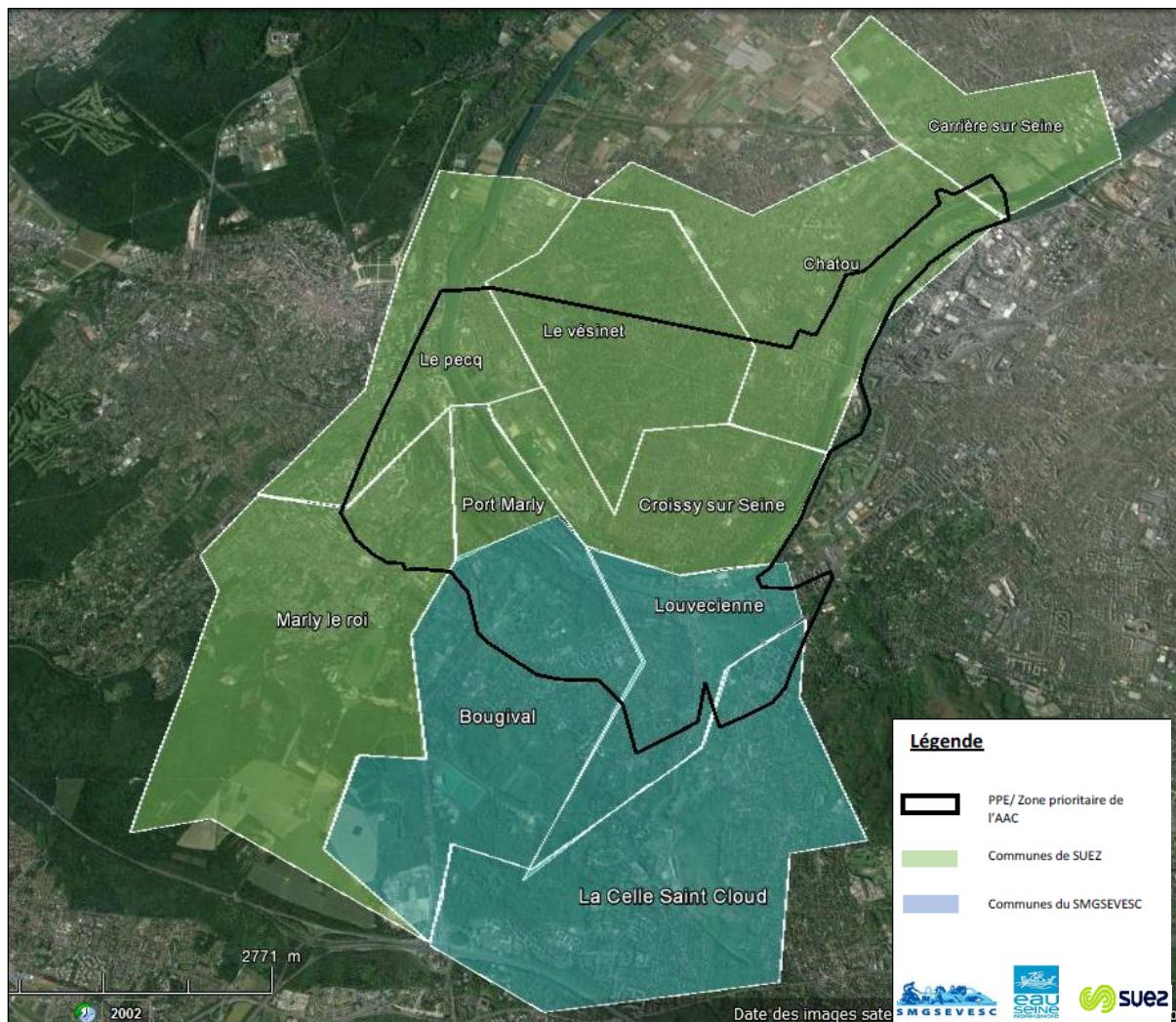
Les ressources comprennent la nappe et une quarantaine de forages gérée et exploitée par SUEZ dont 11 pour le compte du SMGSEVES. Ces forages ont été identifiés comme prioritaires pour le prochain SDAGE 2016-2021 par la MISEN des Yvelines (mission interservices de l'eau et de la nature), suite à la Conférence Environnementale de 2014.



La zone prioritaire de l'AAC du Pecq-Croissy couvre **70 hectares** sur la totalité ou sur une partie des communes suivantes :

	Commune
Périmètre de protection rapprochée	Croissy-sur-Seine
	Le Vésinet
	Le Pecq
	Bougival
	Marly-le-Roi
	Port-Marly
	Le Pecq
	Le Vésinet
	Chatou
Périmètre de protection éloignée	Carrières-sur-Seine
	Louveciennes
	La Celle Saint-Cloud

Territoire du contrat d'animation



b. Les problématiques rencontrées

Ce territoire est exposé à des pollutions diffuses et ponctuelles d'origine anthropiques pouvant impacter la qualité de l'eau de la nappe captée (pression urbaine et industrielle).

Ainsi, sur la période 2008-2014, la présence de traces de pesticides a été détectée sur l'ensemble des captages, **inférieures aux normes de qualité eau potable**, ce qui nécessite des traitements préventifs en usine.

II. Les objectifs du contrat

a. Des orientations à l'échelle nationale

Ce contrat s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides), conformément aux objectifs fixés par :

- La Directive Cadre Européenne sur l'Eau
- Le Code de l'Environnement
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie 2016-2021 (bon état chimique des eaux souterraines, réduction des pressions, captages prioritaires) (AESN)
- Le Contrat de bassin des Plaines Coteaux de la Seine centrale urbaine (collectivités)
- Le Schéma départemental de l'eau des Yvelines (CG78)
- Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes
- Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur la Région Ile de France (AESN, DRIAAF)
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et l'AAC de la Mauldre (CLE, COBAHMA).

b. Des actions concrètes à l'échelle locale

L'objectif de ce contrat est de proposer un **accompagnement global des collectivités, des industriels, des propriétaires fonciers et des citoyens** souhaitant développer des projets et des bonnes pratiques visant la limitation des impacts sur l'environnement aquatique et humide en général et la réduction de l'usage et de l'impact des produits déclassant la qualité de l'eau en particulier (dont les nitrates et produits phytosanitaires) sur la zone prioritaire de l'AAC du Pecq-Croissy.

Les actions sont divisées en 2 volets selon les acteurs :

- **Le volet « urbain » :**
 - Atteindre une gestion « zéro-phyto » des espaces publics
 - Sensibiliser la population à l'interdiction de l'usage non-professionnel de produits phytosanitaires

Actions	Cible à la fin de contrat
État initial de la démarche « zéro-phyto » dans les communes du territoire	Terminé pour fin 2016
Communication sur la charte ou au label « zéro-phyto » local	100 % des collectivités sont informées et sensibilisées
Information préalable, rencontre des collectivités par groupes, information & sensibilisation concernant les services municipaux et les populations	100 % des acteurs sont informés et sensibilisés
Organisation, validation, suivi des audits des pratiques d'application des produits phytosanitaires	100 % des collectivités ont engagé un audit des pratiques
Réalisation de l'audit des pratiques	100 % des collectivités ont engagé un audit des pratiques
Organisation, validation, suivi des formations théoriques et pratiques aux services municipaux	-

Suivi de la mise en place d'un plan de gestion personnalisé des espaces gérés par les collectivités	100 % des collectivités ont un plan de gestion
Promotion de la consommation de produits bio dans les établissements publics (écoles...)	Communication auprès de 100 % des communes
Communication et sensibilisation des populations	1 par an soit 3 au total

- **Le volet « activités économiques » :**

- Éviter les pollutions diffuses et ponctuelles aux produits phytosanitaires
- Éviter les risques de pollutions chimiques accidentelles diffuses ou ponctuelles
- Éviter les pollutions récurrentes par les eaux pluviales

Actions	Cible à la fin de contrat
Inventaire de toutes les activités industrielles ou assimilées potentiellement impactantes	Terminé pour fin 2016
Rencontres, visites de sites, information et sensibilisation	100 % des entreprises sensibilisées
État des lieux, identification des activités et points critiques, bilan des actions préventives existantes	100 % des entreprises ont un état des lieux
Définition d'un plan d'actions personnalisé, d'un programme de surveillance des risques si nécessaire et suivi de la mise en conformité	100 % des entreprises ont un plan d'actions personnalisé
Communication et valorisation, au bénéfice des industriels, de SUEZ, du SMGSEVES et de l'Agence	1 par an

Lexique

Champ captant : C'est un territoire regroupant un ou plusieurs ouvrage(s) de captages d'eau potable souterraine, dans une même nappe phréatique.

(https://fr.wikipedia.org/wiki/Champ_captant)

Pollution diffuse : Pollution dont la ou les origines peuvent être généralement connues mais pour lesquelles il est impossible de repérer géographiquement des rejets dans les milieux aquatiques et les formations aquifères. (<http://www.gesteau.eaufrance.fr/concept/pollution-diffuse>)

Pollution ponctuelle : Pollution provenant d'un site identifié, par exemple point de rejet d'un effluent (<http://www.glossaire.eaufrance.fr/concept/pollution-ponctuelle>)

Forage :

Ouvrage correspondant à un puits creusé dans la nappe afin d'en extraire l'eau.